

Une autre politique de l'énergie : efficacité, simplicité et respect de la liberté de chacun

L'objectif : sécurité énergétique, émissions mondiales de CO₂, efficacité économique

Une loi a décidé la neutralité carbone dès 2050 sans aucune étude préalable sur ce que cela coûterait. Depuis, on mesure à quel point cela sera coûteux et contraignant.

Comment minimiser les dépenses, voici une réponse : isoler les bâtiments comme en classe D du DPE (pompes à chaleur, biomasse, notamment) ; même mobilité qu'aujourd'hui sur route (avec surtout des véhicules électriques), plus sur rail ; augmentation de la consommation de l'industrie. Au total (y/c la chaleur prélevée dans l'environnement) une diminution de la consommation finale de 25 %.

Pour répondre à cette demande, une augmentation modérée de la consommation de biomasse et un doublement de la production d'électricité – ce qui sera possible avant 2070 mais pas en 2050.

« Reporter la date de neutralité carbone ? Inadmissible ! »- « Et pourquoi pas ? Je vous le demande ». L'accord de Paris (art. 6) donne la possibilité de compter nos émissions en en déduisant celles que nous aurons évitées ailleurs. Logique : le CO₂ ignore les frontières. Or, un « zéro émissions » en 2070 au lieu de 2050, c'est en 2050 20 milliards par an de dépenses en moins. C'est quelques dizaines de millions de tonnes de CO₂ par an de plus - que nous pourrions éviter, en Afrique pour *beaucoup moins cher*.

Donc, visons de supprimer toute émission française en 2070 et conservons l'objectif de neutralité carbone en 2050 en évitant des émissions dans quelques pays d'Afrique dans le cadre de coopérations.

Les moyens de la politique publique : information, impôts, normes, aides financières

La fiscalité : pour une information fiable sur l'évolution des prix de l'énergie fossile et de l'électricité Il existe des niveaux de prix à la consommation finale de fioul, de carburant pétrolier et de gaz fossile tels que, si les prix sont à ces niveaux, les consommateurs décideront *librement* de faire ce qu'il faut pour pouvoir s'en passer. Ces niveaux de prix *ne dépendent pas des prix mondiaux* du pétrole et du gaz. L'Etat ne devrait-il pas *étudier des cibles* à atteindre en quarante ans ? Et des trajectoires pour les atteindre. J'évalue qu'il suffirait, en moyenne, d'une hausse du prix, chaque année, d'environ **2 €/MWh ou 2 c€/l** de carburant ou de fioul. Cf. un calcul sur www.hprevot.fr/moyens-politiques/html

« Un impôt sur l'énergie fossile ? Vous n'y pensez pas ! ». La réaction des *Gilets jaunes* à un impôt CO₂ qui augmentait en même temps que le prix du pétrole, un impôt qualifié justement d'« imbécile », était parfaitement compréhensible. Il est dommage que cette réaction ait tétanisé le pouvoir, qui depuis refuse d'utiliser visiblement le moyen de l'impôt. Pourtant, pour modifier la demande, une politique sur les prix est celle *qui respecte le mieux la liberté de chacun*. A condition d'y inclure, au nom de la *solidarité nationale*, une *allocation* pour ceux à qui cette évolution des prix causerait de grandes difficultés.

L'électricité est un service public ; le prix à la consommation sera fixé par l'Etat ou par EDF dans le cadre de contrats à long terme - et marginalement par le marché de l'électricité.

Les normes, réglementations, interdictions et obligations : un choc de simplification

La possibilité de prévoir avec certitude l'évolution des prix suffira à faire prendre les décisions les plus efficaces. Si l'information est bonne, *il n'y aura plus guère besoin de normes ni de réglementations*, dont la gestion est coûteuse et les effets inévitablement entachés d'injustices.

En tout cas, en cas de besoin, on ne retiendra que les normes dont le coût du CO₂ évité est le plus bas.

Le cas particulier du logement : en cas de cession, les deux parties ont le moyen de se mettre librement d'accord sur la qualité du bien. En revanche, *en cas de location*, pour éviter les effets possibles d'un déséquilibre entre le bailleur et le locataire, il est fixé *un niveau minimum d'isolation thermique*, sans doute le niveau E du volet énergie du DPE.

Les moyens de production d'électricité, les infrastructures

Il appartient à l'Etat de les programmer et de faire en sorte qu'ils soient financés. Pour minimiser le coût de l'électricité, environ soixante EPR et quelques dizaines de gigawatts d'éolien et photovoltaïque.

Tout ce qui est proposé dans cette note est le résultat d'études qui, étant publiées, peuvent être contestées. Voir plus de développement sur www.hprevot.fr/moyens-politiques.html avec des liens vers « monde », prix et coût du CO₂, prospective. Voir aussi www.hprevot.fr/les-notes-breves.html